Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le 16/10/2023
ID : 060-216002105-20231011-DELIB202324-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023-024

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Convocation du	**21 septembre 2023**
Affichage du	**21 septembre 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**17**
Nombre de votants	**18**
PROCURATIONS	**01**

Objet : **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE CCAS**

L'an deux mil VINGT TROIS, le ONZE OCTOBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme SPIRA Julie,
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie

Secrétaire : Mme ROUSSEAU Angélique

VU la délibération n°2023-018 du 22 mars 2023 relatif à l'instauration d'une prime pour les médailles du travail,

CONSIDERANT QUE' la commune dispose d'un Centre Communal d'Aide Sociale, ce type de prestation doit passer par ce dernier,

CONSIDERANT le fonctionnement autonome de notre CCAS, il conviendrait de leur verser une subvention exceptionnelle les années où la prime précitée doit être versée,

CONSIDERANT QUE la subvention serait égale aux montants versés dans le cadre de cette prime,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle après accord du CCAS

CONSIDÉRANT QUE cette subvention fera l'objet d'une décision modificative au prochain conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le 16/10/2023
ID : 060-216002105-20231011-DELIB202324-DE

Le Conseil Municipal délibéré à la majorité :
(POUR : 14 – CONTRE : 4)

Article 1 : **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS concernant les médailles du travail.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

VOTE DE LA DELIBERATION	VOTE *		
	POUR	CONTRE	ABS
Jean-Marie NIGAY	X		
Christiane VAN BOXSTAEL	X		
James MARECHALLE	X		
Cathérine REGNIER	X		
Bruno FORGET	X		
Charlotte MEYFROODT	X		
Claude BOULARAND	X		
Angélique ROUSSEAU	X		
Hervé THOMA	X		
Stéphanie VIDARD	X		
Régis ROSELLE	X		
Julie SPIRA			
Aude LACOUR	X		
Hervé BRIAND	X		
Thibaut REZZA	X		
Eric NABONNE		X	
Anne FUSZ		X	
Daniel URCOURT		X	
Geneviève ALLAIN		X	

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355